## La Bibliothèque de Chypre

a riche histoire des bibliothèques de Chypre remonte à l'Antiquité, époque où l'une des premières bibliothèques dont l'existence soit attestée sur l'île se trouvait dans la cité de Soli, où elle était administrée par les prêtres d'un temple. À la période byzantine et au Moyen Âge, les bibliothèques étaient rattachées à des églises et des monastères.

Pendant les trois siècles d'occupation de Chypre par l'Empire ottoman (1571-1878), les bibliothèques de l'île ont dangereusement périclité, en même temps que de nombreuses œuvres d'art étaient vouées à la destruction et les églises transformées en mosquées.

La première moitié du XIX<sup>c</sup> siècle marqua toutefois une certaine renaissance, avec la création de la Bibliothèque de l'archevêché et de la Bibliothèque ottomane, fondée par le sultan Mahmut II (1784-1839).

celles conservées dans la bibliothèque de ce ministère. En 1974, la Bibliothèque a été réinstallée dans ses locaux d'origine, au bastion d'Avila, sur les vieux remparts vénitiens de Nicosie.

La mission de la Bibliothèque de Chypre officiellement instituée par une loi de 1987 répond aux objectifs suivants:

- promouvoir les services de la bibliothèque et inciter le grand public à les utiliser;
- constituer et publier la Bibliographie chypriote, courante et rétrospective ;
- cataloguer les documents conservés à la Bibliothèque de Chypre et dans les autres bibliothèques financées par l'État ;
- orienter et coordonner la programmation, l'organisation et le développement des autres bibliothèques chypriotes :
- administrer le Centre national chargé de l'enregistrement ISBN et ISSN des livres et des périodiques ;
- gérer le prêt entre bibliothèques chypriotes et le prêt international ;
- créer un catalogue collectif recensant les collections des diverses bibliothèques chypriotes.

Si son statut destine la Bibliothèque de Chypre à jouer un rôle de bibliothèque nationale, son héritage

L'actuelle Bibliothèque publique

Traduit de l'anglais par Oristelle Bonis.

de Chypre a vu le jour en 1927, à l'initiative de Sir Ronald Storrs, gouverneur de l'île qui avait alors le statut de colonie britannique. Jusqu'en 1954, son fonctionnement fut à la charge de la municipalité. La loi sur la Bibliothèque publique de Chypre votée en 1968 en a transféré la tutelle au ministère de l'Éducation, et ses collections ont alors été augmentées de

<sup>\*</sup> Ce texte est la traduction de la présentation de la Bibliothèque publique de Chypre faite sur le site : http://www.kb.nl/gabriel/libraries/ pages\_generated/cy\_en.html

historique spécifique et l'absence de grandes bibliothèques publiques dans la ville de Nicosie l'amènent à remplir également des fonctions de bibliothèque publique, comme le prêt de documents aux lecteurs qui y sont inscrits. Pour les mêmes raisons, le développement des collections a surtout privilégié les sciences humaines, notamment la littérature et les sciences sociales.

La Bibliothèque est directement rattachée au ministère de l'Éducation; son Comité consultatif dont les membres sont nommés par le gouvernement a une mission de conseil et d'assistance en ce qui concerne le fonctionnement et le développement de l'institution.

La Bibliothèque de Chypre comprend une bibliothèque générale et une bibliothèque pour enfants. La première possède des collections représentant au total plus de 80 000 volumes, avec un fonds important de documents chypriotes ; la seconde rassemble près de 4 000 ouvrages, pour la plupart en grec. Enfin cette institution est aussi une bibliothèque de dépôt des publications de l'ONU.

## Chypre 1

Province de l'Empire ottoman depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, Chypre est annexée par la Grande-Bretagne en 1914 et devient officiellement colonie britannique en 1925, avant d'acquérir son indépendance en 1960.

1960 • La République de Chypre, dans laquelle Grecs et Turcs se partagent le pouvoir, est proclamée. L'archevêque Makarios III est élu président.

1961 • Chypre adhère au Conseil de l'Europe.

1962 • Des affrontements éclatent entre les Chypriotes grecs et la minorité turque entraînant l'intervention de l'ONU.

1974 • Coup d'État contre le président Makarios III par les colonels au pouvoir en Grèce. L'armée turque occupe 37 % du territoire et l'île est divisée en deux zones entre lesquelles les forces de l'ONU maintiennent la paix (Chypriotes grecs au sud et Chypriotes turcs au nord).

1983 • Proclamation unilatérale de la « République turque de Chypre du Nord » non reconnue par la Communauté internationale. Une zone tampon sépare les deux parties de l'île.

1999 • Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, mandaté par une résolution du Conseil de sécurité, tente d'imposer une solution pour un État unifié.

Avril 2004 • Les électeurs chypriotes grecs repoussent par référendum le projet de réunification de l'île avant son entrée dans l'Union européenne.

Indicateurs sur l'enseignement supérieur (2000-2001)<sup>2</sup> Nombre d'étudiants inscrits : 2300

## Indicateurs sur l'économie du livre (1996)3

Nombre de titres publiés : 930

1. Le Centre d'information sur les institutions européennes,

« L'Union s'élargit, l'Europe grandit ». http://www.strasbourg-europe.com/CIIE/pdf/

brochure\_elargissement\_fr.pdf

France Info, « La nouvelle Europe à 25 » (l'année de référence pour les données économiques est 2003).

http://www.radiofrance.fr/chaines/france-info/dossiers/dpm/index.php?rid=5000071

2. Source : le Bureau des statistiques de la République de Chypre. http://www.mof.gov.cy/mof/cystat/statistics.nsf/ populationcondition\_en/populationcondition\_en?OpenDocument

**3.** Source : Unesco (1998), citées par le *Quid*, http://www.quid.fr/2000/Q009340.htm



Capitale: Nicosie
Superficie: 9251 km²
Population: 855 000
Monnaie: livre chypriote
Langues officielles: grec et turc
Divisions administratives: 6 districts

Économie Croissance : 2,2 % Inflation : 3,3 % Chômage : 3,5 %

PIB par habitant : 15 000 euros (moyenne des Quinze : 23 000 euros)

Dépôt de candidature : 1990 Institutions politiques : République

La Constitution de 1960 est toujours en vigueur, même si les dispositions relatives à la participation de la communauté turque à l'exercice du pouvoir ne sont plus appliquées (cette dernière ne participe plus aux institutions politiques depuis 1963).

Le président et les députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct.

Chef d'État: M. Tassos Papadopoulos (2003)